

dans ce comté, que c'était une petite querelle de famille qui avait été réglée entre les intéressés. Mais je réclame la victoire pour le parti libéral dans les trois autres comtés. Je réclame une victoire libérale dans Verchères, bien qu'il ne faille pas s'en enorgueillir, car c'est un vieux comté rouge; mais je réclame aussi une victoire libérale dans Québec-Ouest, un vieux comté conservateur.

Mon honorable ami, le député de Simcoe-est, a dit il y a un instant, que les candidats étaient deux tories. Jusqu'à un certain point, c'est vrai; mais il y a tories et tories. D'un côté, il y avait M. Dobell, dont la vie est sans reproche. J'en suis convaincu; et de l'autre côté il y avait notre vieil ami M. McGreevy, qui est bien connu dans cette Chambre. Je citerai à l'honorable député le programme de M. Dobell. Il a dit :

Et si vous m'envoyez vous représenter en parlement, je ne me laisserai pas influencer par l'esprit de parti, et je voterai sur toutes les questions, ainsi que je croirai le devoir dans l'intérêt du pays. . . . Si je suis élu, je m'efforcerai de faire adopter les mesures qui seront avantageuses pour le Canada, qui développeront son commerce avec les pays étrangers.

Quelle déviation des bons principes !

— qui feront disparaître les obstacles à un commerce plus intime et plus libre avec les colonies britanniques et la mère-patrie, et je ne cesserai pas de préconiser la réciprocité du commerce, sur des bases justes et raisonnables, avec notre puissant voisin, les États-Unis.

Je crois m'apercevoir que ce programme ne soulève pas les applaudissements des honorables députés de la droite. Maintenant, permettez-moi de lire les commentaires de l'organe ministériel dans la ville de Québec au sujet de ce paragraphe du programme de M. Dobell :

Le programme de M. Dobell comprend la réciprocité avec les États-Unis, un commerce plus libre avec les colonies et des relations commerciales plus intimes avec les pays étrangers, développées au moyen de conditions plus libérales que celles qui existent aujourd'hui. Bien entendu, c'est un programme auquel M. Laurier ne peut rien objecter, puisqu'il partage lui-même les idées qui y sont exprimées.

Donnez-moi tous les jours des tories comme celui-là, et faites-les élire partout.

Nous comprenons que M. McGreevy n'a pas renoncé à la politique nationale qu'il a aidé à établir.

Eh bien ! M. l'Orateur, il est de notoriété publique que le parti libéral a appuyé la candidature de M. Dobell. Il est également reconnu que le parti conservateur, y compris ses chefs, a favorisé la candidature de M. McGreevy, et je suppose en ce moment que la santé de M. McGreevy est améliorée suffisamment pour lui permettre de prendre place parmi les membres conservateurs de cette Chambre.

Mais le gouvernement s'est prononcé en faveur d'une session. Il a agi sagement, mais il lui a fallu faire un immense effort pour en arriver à cette décision, un effort qui a failli l'anéantir. Nous le savons de source certaine, nous ne sommes pas dans le secret des dieux, mais nous savons que l'un d'eux, et ce n'est pas le moins puissant, celui que je suppose être le dieu de la guerre, ne voulait plus planer sur les hauteurs olympiennes, mais qu'il avait exprimé son intention de descendre sur la terre et de s'y faire homme. Durant trois jours le monde ministériel a été dans l'anxiété la plus vive, "reviendra-t-il ou restera-t-il éloigné" ? C'était la question que chaque conservateur se

M. LAURIER.

posait avec inquiétude, mais ainsi que le destin l'avait décidé, la paix a été rétablie. La brebis égarée est revenue au bercail, et depuis ce temps la paix a régné, du moins à l'extérieur; et le gouvernement me paraît ressembler beaucoup à ces sources sulfureuses dont les eaux sont calmes à la surface mais dont le fond boueux est toujours tenu en ébullition par des gaz méphitiques.

Mais je vois que mon honorable ami, le ministre de la Justice, branle la tête en signe de dénégation. Je parle d'après des renseignements autorisés et je m'appuie sur les journaux conservateurs. Je sais que mon honorable ami a dit quelques jours plus tard que cette nouvelle était fautive, et qu'il ne fallait pas se fier aux journaux conservateurs. C'est ce que j'ai toujours cru, et ce n'était rien de nouveau pour moi. Mais j'ai pensé qu'il ne pouvait pas y avoir autant de fumée sans un peu de feu, et que l'exception dans ce cas confirmait simplement la règle générale.

Mais il y a plus que cela. Nous sommes tous fiers de nos institutions britanniques. Mon honorable ami, le député de Bothwell (M. Mills), en parlant, il y a sept ou huit semaines, dans la partie ouest de la province d'Ontario, a établi une comparaison élaborée entre la constitution américaine et la constitution britannique, et il a conclu avec beaucoup de raison que la constitution britannique est plus élastique et se prête mieux à la voix et aux désirs du peuple que la constitution américaine. Il existe, en vertu de la constitution américaine, plusieurs pouvoirs qui sont déterminés par la loi, tandis que l'exercice des mêmes pouvoirs ici est laissé à la discrétion de l'exécutif. Ainsi, en vertu de la constitution américaine, la convocation du congrès n'existe pas, et le congrès se réunit conformément à la lettre même de la constitution qui détermine sa réunion, tandis que, en vertu de la constitution britannique, la seule disposition qui existe prescrit qu'il y aura au moins une session par année. Mais quant à l'époque de la réunion du parlement, la discrétion la plus absolue est laissée à l'exécutif, et cette discrétion ne devrait être exercée que pour des causes importantes et dans des cas d'urgence. En Angleterre, bien que la date de la convocation du parlement soit laissée à la décision de l'exécutif, ce jour est aussi bien connu de chaque électeur que s'il était fixé par la loi, et un gouvernement ne se permettrait pas de retarder ou d'avancer la date de la convocation du parlement à moins d'avoir des raisons suffisantes qui le justifieraient. Si, en Angleterre, un gouvernement enfreignait la loi non écrite du parlement à cet égard, ce gouvernement serait immédiatement forcé à rendre un compte rigoureux de sa conduite, tant par ses amis que par ses adversaires. Mais dans notre pays, bien que nous ayons une loi semblable, cette loi est enfreinte sans le moindre scrupule par les ministres du jour, comme si l'unique loi qu'ils reconnaissent était leur volonté capricieuse.

Quant à moi, je regretterais de voir retrancher de la constitution un seul article, si cela devait nuire à l'élasticité même de la constitution. Je verrais avec peine la constitution rendue plus sévère. Je regretterais que l'on voulût, sous ce rapport, suivre l'exemple des Américains, et je rappellerai à la Chambre, je suis sûr qu'en cela personne ne me contredira, que si nous désirons appliquer la constitution anglaise dans ce pays avec autant d'avantages qu'elle est appliquée en Angleterre, le peuple canadien doit agir dans le